

Thème : Actualité du contentieux de l'urbanisme

Date : Vendredi 21 mai 2021 de 9h30 à 12h30

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Faire un tour d'horizon de l'actualité réglementaire et jurisprudentielle en droit de l'urbanisme*
- *Analyser les incidences pratiques des évolutions réglementaires et jurisprudentielles*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Etude des textes et de la jurisprudence récemment rendue dans les différentes branches du droit de l'urbanisme (autorisations d'urbanisme/documents d'urbanisme/préemption et expropriation/responsabilité, etc.).

Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive, remise d'un support écrit détaillé et transmission de documents annexes (jurisprudence et doctrine) par voie électronique.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Benoît PERRINEAU, Avocat au barreau de Paris

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.